

La quinzaine féministe : maîtresses et avocates. - Le suffrage féminin en Italie. - Le Conseil fédéral et les inspectrices de fabriques. - Un deuil

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **10 (1922)**

Heft 143

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qu'annonçaient ainsi ses fondateurs Bodmer et Breitlinger: « écarter l'injustice du préjugé qui, dans l'éducation courante, se préoccupe bien moins de former la raison, la volonté et l'imagination du sexe féminin que de développer son apparence extérieure... » Et il recommandait comme propice à ce but « la lecture des livres sérieux qui aiguïsent la raison et inclinent les passions vers la vertu. »

Ce journal rencontra, raconte M. Carl Ludwig Frey, dans le *Schw. Frauenheim*, un vif succès, et un échange de correspondance s'engagea activement entre la rédaction et les lectrices, dont quelques-unes étaient, leurs lettres en font preuve, de véritables féministes. Bientôt d'autres journaux, notamment *Die Einsiedlerin auf den Alpen*, et *Die Monatschrift für helvetische Töchter*, vinrent compléter l'œuvre de Bodmer. Mais que sont devenues toutes ces feuilles? Pourquoi n'ont-elles pas vécu plus longtemps?

MERCI... et bien vivement à tous nos abonnés qui ont pris la peine de nous retourner leur exemplaire du numéro du 10 Mai, qui était épuisé, et dont, grâce à eux, nous avons pu constituer la petite réserve nécessaire.

La Quinzaine féministe

Pairessees et avocates. — Le suffrage féminin en Italie.
— Le Conseil Fédéral et les inspectrices de fabriques.
— Un deuil.

Ce que nous prévoyions dans notre dernier numéro est malheureusement arrivé : la « Commission des Privilèges » de la Chambre des Lords, revenant sur son vote du 2 mars dernier, a décidé par 20 voix contre 4 que la pairie n'est pas une fonction publique, et par conséquent ne tombe pas sous le coup de la loi de 1918, qui a établi l'égalité des sexes en matière politique! « Nous qui croyions naïvement jusqu'à présent comme Lady Rhondda, écrit le *Woman's Leader*, que faire des lois constituait une fonction publique... » Nous aussi. Et nous déplorons, avec une bonne partie de la presse anglaise, il n'est que juste de le relever, que de misérables arguties de cet ordre puissent être prises assez au sérieux pour étayer les forces de la réaction. C'est que voilà une vingtaine de pairessees exclues de ce fait de la Chambre des Lords, où leur action aurait été certes bienfaisante. Et si l'Angleterre commence, en fait de féminisme, à faire machine en arrière — où regarderons-nous ?

d'aucuns ne veulent voir en sainte Catherine qu'une hystérique, et certains faits tels que les stigmates, ses transes et ses visions, dénotent d'ailleurs chez elle un tempérament nettement nerveux — frêle de santé, « Catherine nous dit un de ses biographes, était mignonne et gentille, svelte et vive comme un oiseau. Traits délicats, bouche ferme et menton fort. Ses yeux clairs et perçants, d'un gris lumineux, semblaient pénétrer la pensée et lire dans le secret du cœur... sa physionomie au repos n'avait rien de remarquable, mais elle s'animait par les jets impétueux du sentiment et de la pensée ». Catherine était une enthousiaste, une passionnée. Par austérité, elle soumettait son corps débile à des privations incroyables. Sous sa douceur extérieure, elle cachait une énergie fougueuse. Elle s'imposa à ses contemporains par la puissance de sa personnalité. Il est intéressant de voir, au XIV^e siècle, une femme jouer le rôle d'agent pacificateur. Or, Florence étant en guerre avec le pape, c'est Catherine qu'elle charge d'aller négocier la paix avec le Saint-Père.

Mais Catherine fait plus encore. Depuis tantôt soixante-dix ans, les papes ont quitté Rome, abandonnant la ville apostolique pour se mettre en terre étrangère sous l'influence d'une cour étrangère. Vêtue de sa robe de bure blanche et du petit manteau de son ordre, c'est Catherine qui se rend auprès du pape et ose lui dire que son devoir est de rentrer à Rome; c'est elle qui,

En Italie, peut-être. M. Modigliano a en effet déposé à la Chambre un projet de loi reconnaissant aux femmes le droit de vote en matière administrative et politique, et qui pourrait déjà être appliqué au printemps de 1923. Ne nous hâtons pas trop toutefois de croire que ce seront de ces citoyennes qui nous recevront au Congrès international de Rome ce même printemps prochain... Car l'expérience a prouvé combien de fois que les députés proposent et les Chambres (quand ce ne sont pas les peuples!) disposent! Toutefois, tout nouveau projet qui apparaît à l'horizon stimule la vie suffragiste et est excellent de ce chef.

D'ailleurs, une réforme plus profonde peut-être parce qu'elle touche aux mœurs et aux traditions vient de s'accomplir en Angleterre, où la première avocate de tout le Royaume-Uni, Miss Ivy Williams a prêté serment à cette barre, obstacle infranchissable six cents ans durant à l'activité féminine. Dans son discours, la nouvelle avocate — à laquelle ses études tout spécialement remarquables ont donné un droit de priorité sur les sept autres femmes qui vont aussi être admises au barreau londonien — a relevé le fait que cela a été le rêve de sa vie et de la vie de son père d'être un jour avocate; mais que ce rêve s'étant réalisé trop tardivement, elle ne pourrait plus pratiquer. N'est-il pas dommage de constater ainsi de quelles forces et de quelles capacités s'est privé volontairement le barreau anglais? et les discussions et ordonnances suscitées par le costume que devront porter les avocates ne semblent-elles pas en pareille matière appartenir à cette catégorie de préoccupations que nos adversaires qualifient dédaigneusement d'« affaires de femmes?... »

Ne nous glorifions pas trop d'ailleurs de notre supériorité helvétique sur les Anglais en ce domaine, car si nous connaissons la femme avocate, ce n'est encore que dans quelques cantons, et non point sur toute l'étendue de la Confédération. Et nous ne connaissons pas non plus sur toute l'étendue de la Confédération les femmes inspectrices de fabriques que l'on rencontre à l'étranger où elles rendent les services que l'on sait, et chez nous seulement dans quelques cantons, à Bâle notamment, sauf erreur.

Ce n'est pourtant pas la faute de nos grandes Associations féminines qui ne se sont jamais découragées de faire des démar-

avec une énergie toute virile, raffermir la volonté chancelante du pontife, le soutient dans ses résolutions, l'encourage, l'exhorte, et le jour du départ arrivé, saisit par la bride la mule récalcitrante du pape. La volonté de la frêle jeune fille qui a reçu, dit-elle, sa mission du Christ, triomphe: le pape rentre à Rome et la captivité de Babylone prend fin.

Une nouvelle calamité cependant menaçait la cour papale; peu après le retour en Italie, Grégoire XI étant mort, le schisme éclate. Encore une fois nous voyons Catherine intervenir; elle est appelée à Rome par bref papal, admise au consistoire; elle parle avec autorité aux cardinaux qu'elle éclaire et rassure. L'action personnelle de Catherine s'exerce ainsi bien au-delà de sa sphère d'influence immédiate. Elle n'intervient pas seulement dans la vie religieuse de ses contemporains; elle prend une part active à la politique du temps, et nous la trouvons mêlée aux principaux événements de l'époque. Sur cette route d'ailleurs, il était inévitable qu'elle rencontrât des déboires. La fin de sa vie est assombrie par des tristesses nombreuses. Ses adieux avec Raymond de Capoue qui, dès le début de sa vocation, avait été son meilleur et plus fidèle ami et qui, sur son ordre, partait alors pour la France, sont empreints de mélancolie et de douleur. Peu après, elle meurt, jeune encore, après avoir donné ses dernières instructions à sa famille mystique.

ches dans ce sens. Rappelons notamment la correspondance échangée à ce sujet entre l'Alliance nationale de Sociétés féminines et le Département de l'Economie politique, que nous avons publiée en son temps. Ce même Département vient tout récemment de reprendre la question dans son rapport sur son activité durant l'année 1921. Après avoir relevé que la législation actuelle sur les fabriques ne s'oppose en aucune manière à l'accès des femmes à ces postes, parce qu'il n'y est fait nulle part mention qu'ils doivent être occupés par des représentants du sexe masculin, M. Schulthess, et avec lui tout le Conseil Fédéral qui a ratifié ce rapport, se demande s'il serait utile de faire usage de cette possibilité laissée par la loi, et de faire passer des femmes par cette porte entr'ouverte. Et après de longues considérations, ces messieurs répondent par la négative. < La collaboration des femmes, disent-ils en substance, ne paraît pas indiquée parce qu'il ne se rencontre en aucun cas des difficultés à la solution desquelles les femmes soient plus aptes à travailler que les hommes... On pourrait, il est vrai, confier aux femmes des tâches spéciales, mais dont l'effet risquerait de rompre l'unité de l'inspectorat des fabriques... Ce qui vaudrait peut-être le mieux serait de remettre aux femmes certains postes auxiliaires, mais jusqu'à présent, il n'est que très peu ou même point de femmes qui aient sollicité pareilles fonctions... D'une manière générale, la création de postes d'inspectrices de fabriques concernerait plutôt les cantons. >

C'est là une antienne que nous connaissons bien : faites une demande à la Confédération, on vous répondra que cela regarde les cantons, et si vous vous tournez vers ceux-ci, ils vous renvoient dans les bras de < Mutter Helvetia >. D'ailleurs, comme le remarque notre confrère, le *Schw. Frauenblatt*, auquel nous empruntons les renseignements précédents, les inspectrices cantonales n'excluent pas la possibilité des inspectrices fédérales. Mais ce contre quoi nous devons protester, et très fermement, c'est contre les allégations du Conseil Fédéral que les femmes ne soient dans aucun cas plus aptes que les hommes à travailler à la solution de certains problèmes. Car, c'est se

¹ Voir le *Mouvement Féministe* des 25 mars, 10 et 25 avril 1922.

Quatre-vingt-un ans plus tard, Catherine de Sienne était canonisée. Ce qui intéresse en elle est, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, moins la sainte que la femme. Elle retient l'attention par l'intensité de sa vie intérieure, par une activité sans égale déployée concurremment avec la contemplation mystique et mise au service d'un cœur chaud et largement ouvert. Certes sa pensée — telle que nous la révèle son *Dialogue* — n'est pas exempte des exagérations inhérentes à toute doctrine mystique. Mais il serait injuste de ne pas faire la part de l'époque, et de lui tenir rigueur d'erreurs qu'elle partage avec tous ses contemporains. Comme beaucoup d'autres saints, elle poussa l'humilité jusqu'aux dernières limites, tout en manifestant par ailleurs un orgueil spirituel qui ne s'explique que parce qu'il est inconscient. C'est ainsi que, toute modeste et simple qu'elle fût, elle se considérait comme la fiancée du Christ.

Par sa pureté, par sa soif d'idéal et son esprit de charité, sainte Catherine de Sienne se détache en lumière sur le fond sombre de son époque, tel ce pan de ciel lumineux suspendu, là-haut, dans le cadre des hautes maisons de brique terne, au-dessus de la rue escarpée, mal éclairée, malpropre, où stagnent des odeurs fades et écœurantes, — la rue des teinturiers et pelletiers où naquit sainte Catherine. ¹

JACQUELINE DE LA HARPE

¹ Voir sur sainte Catherine de Sienne la biographie de M^{me} Epignati (Paris 1886) et celle, plus complète, de Jørgenson.

mettre en contradiction flagrante avec soi-même de proclamer comme aiment parfois à le faire ces messieurs, que la plus belle tâche de la femme est sa mission sociale quand on l'exclut délibérément des postes où elle pourrait le mieux exercer cette mission.

* * *

Nos amies de France sont en deuil. M^{me} Siegfried, la présidente vénérée du Conseil national des Femmes, la femme du doyen d'âge de la Chambre, qui est aussi un des meilleurs partisans du suffrage féminin, vient de s'éteindre à Paris après une agonie de longues souffrances. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette belle carrière, mais nous tenons dès maintenant à dire aux féministes françaises toute notre chaude sympathie.

E. GD.

AVIS. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la suite de la publication de l'étude de M^{me} Dr. Gourfein-Welt sur La femme oculiste.

XI^{me} Assemblée générale annuelle de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

Cette année, c'était à Neuchâtel que revenait l'honneur de recevoir l'Association suisse pour le Suffrage féminin. Par ce bel après-midi du 27 mai, les 69 délégués de 15 sections résistèrent héroïquement aux attraites des ombrages et des eaux, prirent place dans les fauteuils de la salle du Grand conseil. Telle est la vertu civique qui en émane, qu'aussitôt s'effaça des esprits toute pensée frivole; la sonnette et la parole également magistrales de la présidente parachevèrent l'union et la concentration des âmes suffragistes; et le rapport sur l'activité du Comité Central, présenté par M^{lle} Gourd, fut écouté avec l'attention la plus soutenue.

Ce rapport commence par mentionner la démission, unanimement regrettée de M^{me} Girardet-Vielle, membre fondateur de l'Association suisse, et la mort d'une autre pionnière, la vénérée M^{me} James Courvoisier, de La Chaux-de-Fonds. Toutes deux laissent un exemple inoubliable d'activité et de persévérance.

Au cours du dernier exercice, ont été reçues 2 nouvelles sections: celle du Locle et le < Kantonaler Zürcher Bund für Frauenstimmrecht >, portant à 21 le nombre des groupes. Des relations de bon augure ont été nouées avec le Tessin, la Thurgovie, l'Appenzell, les Grisons, Bienne, Soleure, Zoug et Lucerne.

Parmi les questions qui ont occupé le Comité Central figure en première ligne la journée suffragiste, ou < féministe >, ou < féminine >: l'idée en est encore si vague, qu'on ne sait quel vocable y appliquer; les discussions du Comité Central, les réponses qu'il a reçues des Associations féminines nationales consultées, n'ont fait jusqu'à présent que la compliquer. D'une telle richesse de suggestions et de possibilités devra bien sortir un jour quelque chose d'excellent quoi qu'en puissent penser les sceptiques.

Disons tout de suite que, sur la proposition de M^{me} Vischer ce point spécial du rapport fut discuté le dimanche matin par l'Assemblée, qui chargea le Comité de ne pas perdre de vue ce projet et de poursuivre les pourparlers avec les Sociétés nationales qui s'y intéressent.

Le Comité a continué de fournir des bulletins suffragistes à 110 journaux de langue allemande et 125 de langue française. Il a organisé le 3^{me} cours de vacances suffragiste, qui a eu lieu